

MOT DU PRÉSIDENT

Difficulté de recrutement

« La disponibilité, la formation et l'adaptabilité du capital humain sont des enjeux de taille pour notre économie et nos entreprises, qui doivent composer avec une rareté de main-d'œuvre qualifiée et une adaptation constante aux technologies innovantes », voilà les constatations d'un sondage d'opinion commandé par le CPQ auprès des employeurs du Québec sur différents enjeux ayant trait au recrutement, à la formation de la main-d'œuvre et à l'organisation du travail. C'est ainsi que 70 % des employeurs indiquent éprouver des difficultés lors du recrutement de la main-d'œuvre, notamment pour les postes les moins qualifiés, et ces difficultés sont d'autant plus présentes pour les moyennes et grandes entreprises. La rareté de la main-d'œuvre et la spécificité des postes représentent les principaux obstacles à l'emploi. Force est donc de constater que l'industrie de l'entretien est loin d'être la seule à souffrir de ce mal. Suite à ce sondage, le CPQ conclut qu'il est nécessaire que l'offre de formation soit plus attractive pour les domaines où les besoins de main-d'œuvre sont criants. Je souscris à cette conclusion dans la mesure où en ce qui concerne notre industrie, la formation devrait surtout se concentrer sur les attitudes telles le respect et l'éthique plutôt que sur l'enseignement des techniques, ce que chacun des entrepreneurs tient à conserver.

Jean-Yves Roy

Décès d'un laveur de vitres

Communiqué de la CNESST

Le 10 avril 2016, Rafael Marchante, laveur de vitres au service de l'entreprise Lavage de vitres Haute Performance inc., perdait la vie des suites d'un accident du travail survenu sur le campus de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et impliquant un camion-grue. À la suite de son enquête, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) retient comme principale cause, le positionnement de la grue sur un sol instable et son opération au-delà des limites permises par le fabricant.



Le jour de l'accident, M. Marchante et son collègue s'affairaient à laver des vitres sur la façade du pavillon Paul-Gérin-Lajoie de l'UQAM à bord d'une plateforme soulevée par un camion-grue. Alors que les deux travailleurs se trouvaient en hauteur, le stabilisateur arrière gauche du camion-grue s'est enfoncé dans la terre et le camion-grue a basculé vers l'arrière. La plateforme dans laquelle se trouvait M. Marchante est alors tombée sur le trottoir, et la fléchette, (rallonge montée en tête de la flèche principale de la grue), a heurté M. Marchante à la tête. Les services d'urgence ont été appelés sur les lieux de l'accident. Le décès du travailleur a été constaté sur place.

L'enquête de la CNESST a permis de conclure que l'opération de la grue au-delà des limites de levage permises par le fabricant a contribué au glissement du vérin du stabilisateur arrière gauche hors de son support et a déstabilisé la grue. En effet, afin que les travailleurs puissent atteindre les vitres les plus éloignées, l'angle de relevage de la flèche de la grue a été diminué pour en augmenter la portée. Cette action a contribué à augmenter le poids appliqué sur le stabilisateur arrière gauche, déployé sur une surface de terre inégale à l'aide d'un coussin de bois. Le contournement des dispositifs de sécurité de la grue a fait en sorte que la plateforme était positionnée à l'extérieur des limites de sécurité.

Relativement à cet accident, la CNESST a délivré un constat d'infraction à l'employeur. Pour ce type d'infractions, le montant de l'amende varie de 16 317 \$ à 65 269 \$ pour une première offense, et pourrait atteindre 326 349 \$ en cas de récidive.

La CNESST rappelle que lors de l'utilisation d'une grue pour le levage de travailleurs, la méthode de travail doit notamment permettre de positionner les stabilisateurs de la grue sur une surface stable et de respecter les capacités de levage autorisées en tenant compte du facteur de sécurité pour le levage de personnes.

Pour en savoir plus sur la prévention des accidents liés à l'utilisation d'une grue mobile, visitez csst.qc.ca/prevention/theme/manutention/fiches/Pages/Grue-mobile.aspx. ■



Le choix est clair.

Depuis plus de 40 ans, Fasken Martineau conseille les entrepreneurs en entretien ménager sur l'ensemble de leurs enjeux juridiques.

Faites appel aux avocats de Fasken Martineau, partenaire de l'AESEQ.



Jean-François Cloutier
Associé
+1 514 397 5201
jcloutier@fasken.com



Karine Fournier
Associée
+1 514 397 5252
kfournier@fasken.com



Paul Côté-Lépine
Avocat
+1 514 397 7428
pcote@fasken.com



Roméo Aguilar-Perez
Avocat
+1 514 397 7655
raguilar@fasken.com

fasken.com



VANCOUVER CALGARY TORONTO OTTAWA MONTRÉAL QUÉBEC LONDRES JOHANNESBURG

T500

RÉCUREUSE À PLANCHER
À COMMANDE ARRIÈRE



La T500 fournit une performance de récurage optimale et des résultats uniformes pour presque toutes les surfaces dures, tout en réduisant les coûts de nettoyage



830, rue Saint-Pierre Sud
Joliette (Qc) J6E 8R7
Tél.: (450) 759-7711
SF: 1-800-363-2776
info@sanyinc.com
www.sanyinc.com

RELÈVE VOS PLUS GRANDS DÉFIS D'ENTREPRISE

AMÉLIOREZ L'EFFICACITÉ DE VOS RESSOURCES DE NETTOYAGE, INVESTISSEMENTS ET OPÉRATIONS AVEC UNE NOUVELLE GAMME DE TECHNOLOGIES

Membres associés
de L'AESEQ



WOOD WYANT

Filiale du Groupe Sani Marc



Une forte majorité d'employeurs priorisent la santé et l'éducation

Roger Gauthier

Alors que le ministre des Finances s'apprête à déposer son budget, ce que les employeurs du Québec nous disent, c'est que la santé et l'éducation doivent être des priorités budgétaires, tout en préservant la compétitivité de notre système fiscal. La marge de manœuvre que le gouvernement a réussi à dégager jusqu'à présent grâce à sa rigueur budgétaire devrait permettre d'investir dans notre avenir collectif par l'entremise, notamment, de ces deux véhicules fondamentaux pour la prospérité du Québec et pour le bien-être de notre société et des générations futures », a affirmé Yves-Thomas Dorval, président-directeur général du CPQ (Conseil du patronat du Québec).



La marge de manœuvre du gouvernement du Québec, après versement au Fonds des générations, devrait être consacrée en priorité à des investissements en santé et en éducation : voilà ce qui ressort d'un sondage réalisé par la firme Léger pour le compte du CPQ auprès des employeurs du Québec. Les résultats indiquent que plus des deux tiers (78 %) des répondants priorisent des investissements en santé et en éducation.

Les répondants pouvaient mentionner jusqu'à deux éléments parmi un ensemble de choix de réponses. Dans le détail : 54 % priorisent des investissements dans le secteur de la santé, 49 % en éducation; parmi les autres choix de réponse, notons la diminution de la fiscalité des particuliers (32 %) et des entreprises (27 %), ainsi que le remboursement de la dette (28 %).

Tiré d'un Communiqué du Conseil du patronat du Québec ■

EN BREF

Préparation de la négociation

L'AESEQ est à la veille d'entreprendre des négociations pour le renouvellement de la convention collective maîtresse qui lie la plupart de ses membres et qui sert de support au renouvellement du Décret de l'entretien de la région de Montréal. Un comité, sous la direction de M^{me} Isabelle Leblanc et formé des représentants RH, est déjà à l'œuvre, avec la participation du porte-parole M^e Jean-François Cloutier, afin de revoir le vécu des sept dernières années et la jurisprudence et ainsi préparer un cahier patronal.

Lors du CA de janvier, l'AESEQ a formé le comité restreint de négociation qui aura pour mandat de rencontrer la partie syndicale. Le comité restreint est formé des responsables des ressources humaines de Roy, GSF, For-Net, GDI et de Signature.

Inspections du Comité paritaire

L'AESEQ a exprimé à M^{me} Christiane Bigras, la directrice du Comité paritaire, son désir de voir augmenter le nombre d'inspections faites en soirée dans notre industrie. C'est, selon l'Association, le meilleur moyen de contrer les infractions au décret et le travail au noir.

Assemblée générale du Centre patronal SST

Le 13 avril dernier, avait lieu l'Assemblée générale du Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec. L'assemblée était précédée, d'une présentation au cours de laquelle les participants ont été initiés au nouveau mode de communication que sont les « sessions éclaircs » qui ont mis en parallèle une passion personnelle du conférencier et la santé-sécurité. Dans le prochain numéro, Entretien avec l'AESEQ reviendra avec plus de détails sur ce phénomène.



RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : ROBERT BARBEAU | RÉDACTEUR EN CHEF ET COORDINATION : ROGER GAUTHIER |
MISE EN PAGES : RITA ALDER

ENTRETIEN AVEC L'AESEQ EST PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES D'EDIFICES QUÉBEC INC.

9000, RUE DE L'INNOVATION, ANJOU (QUÉBEC) H1J 2X9

WWW.AESEQ.ORG | FORTIER.GAUTHIER@SYMPATICO.CA | TÉLÉPHONE : (514) 524-1039 | TÉLÉCOPIEUR : (514) 523-7194